

# Objectifs

## Objectif 2.1.5 Préserver les qualités esthétiques et émotionnelles des ambiances paysagères et du bâti

### Contexte

La beauté des paysages est une dimension patrimoniale qui saisit le visiteur à son entrée dans le coeur du parc national.

[...]

### Enjeux

Cet objectif s'inscrit dans l'enjeu Préserver, conforter et promouvoir les patrimoines naturels et culturels et leur intégration aux activités humaines, relevant de missions fondamentales du parc national.

### Objectifs poursuivis

[...]

### Mesures contribuant à l'atteinte de l'objectif

<b>Mesures contractuelles</b> (liste non exhaustive)	<b>Rôle de l'établissement public du parc national</b>	<b>Rôle des communes adhérentes</b>	<b>Principaux autres partenaires</b>
<b>2.1.5.a</b> ? - Mettre en place un référentiel sur les bonnes pratiques et les recommandations architecturales, paysagères et esthétiques	Réaliser les porter à connaissance auprès des communes.  Intégrer les préconisations relatives à la qualité architecturale dans les autorisations de travaux	Relais de l'information auprès des propriétaires concernés	CAUE
[...]	[...]	[...]	[...]

Référence ID de l'article : #5032

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-14 15:27